



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME: GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL Examen de la République Centrafricaine.

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo souhaite la bienvenue à la République Centrafricaine, pays frère et voisin, et la félicite pour la présentation de son rapport au deuxième cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU).

La multiplicité de textes juridiques et d'institutions à caractère politique et socio-économique prouvent à suffisance la volonté des Gouvernements successifs de promouvoir les droits de l'homme en vue d'assurer une existence harmonieuse à la population centrafricaine. Parmi les mécanismes pertinents, étatiques et non étatiques, qui œuvrent pour la protection efficace des droits des citoyens, nous relevons notamment le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et la Bonne Gouvernance, le Conseil National de la Médiation, le Haut Conseil de la Communication, le Tribunal des Conflits, l'Observatoire Centrafricain des Droits de l'Homme ainsi que la Commission Episcopale Justice et Paix.

Néanmoins, les obstacles divers et les difficultés d'ordre politique et économique compromettent dangereusement la jouissance effective par la population de tous ses droits. Aussi la délégation congolaise formule-t-elle au Gouvernement centrafricain les recommandations suivantes :

Primo : promouvoir un environnement sécuritaire et politique stable et durable susceptible de permettre à la population centrafricaine de bénéficier de tous les droits humains ;

Secundo : poursuivre la réhabilitation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, instrument par excellence pour assurer la protection des droits de l'homme;

Tertio : envisager la ratification de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres des problèmes des réfugiés en Afrique, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, la Convention sur l'élimination du mercenariat en Afrique et le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Je vous remercie.

Genève, le 25 octobre 2013

M. Sébastien MUTOMB MUJING, Chargé d'Affaires a.i.